document, le sens de l'Ecriture comme phénomène important de la vie et de l'histoire religieuses ne peut pas être perçu [...] Un écrit canonique est quelque chose que les hommes lisent et étudient; une Ecriture est quelque chose par quoi et pour quoi les hommes vivent » (p. 27 s.).

La seconde partie du chapitre traite de « l'Ecriture musulmane ». Les caractères qui la distinguent de la conception juive ou chrétienne de l'Ecriture sont notés avec justesse. Dans la perspective de l'A., le plus important de ces caractères spécifiques est évidemment que le nom même de la « Bible » musulmane, à savoir *al-Qur'ān,* ne signifie pas un ou des Livres, mais : « la Récitation ». La pratique ininterrompue de la Communauté musulmane ne cesse de confirmer la nature essentiellement orale et auditive du Coran. Pour les musulmans, le Coran n'est un texte écrit que pour être un texte parlé, récité, chanté. W.A. Graham le met en évidence. La prière rituelle, l'éducation, la vie sociale du musulman sont inséparables du Coran *prononcé* et entendu.

Cet excellent article est fondé sur une abondante et précieuse documentation dans les notes, reportées aux p. 206-215. Il suffit à faire comprendre le caractère et la grande qualité du livre dans son ensemble.

Guy MONNOT
(E.P.H.E., Paris)

Majid KHADDURI, *The Islamic Conception of Justice.* Baltimore and London, The John Hopkins University Press, 1984. 15 × 23 cm., XI + 256 p.

Khadduri a voulu écrire un livre général englobant tous les aspects de la notion de « justice » en Islam. Dans son introduction et sa table des matières il promet de traiter cette notion daus tous les domaines de la pensée islamique, aussi bien l'aspect théorique que l'aspect politiqne, aussi bien le théologique que le juridique, dans les œuvres aussi bien des auteurs classiques que des auteurs contemporains.

Il décrit sa méthode comme « empirical idealism », une combinaison d'idéalisme et de réalisme : il envisage une étude des normes (théologiques, éthiques) dans leur relation avec la pratique, les buts concrets des partis politiques. Il veut élucider l'opposition et le contraste entre la théorie et la pratique.

Les chapitres sont consacrés, d'après leurs titres, successivement aux notions politique, théologique, philosophique, éthique, juridique, internationale, et sociale de la justice; l'ouvrage se termine par un chapitre sur les « conditions modernes ». En fait, le dessein du livre est beaucoup moins systématique qu'il ne semble; il est plutôt chronologique : la « notion politique » correspond au début de l'histoire islamique jusqu'aux Muʿtazilites; alors commence la « notion théologique », pour aller ensuite jusqu'à la « notion sociale » (Ibn Taymiyya, Ibn Ḫaldūn) et les penseurs contemporains (al-Afġānī, puis la législation moderne et actuelle).

L'introduction du livre et tous les titres et sous-titres promettent beaucoup trop : l'ouvrage est moins un exposé général qu'un assemblage de détails. Du fait de la multitude des personnages mentionnés, plusieurs passages et chapitres restent superficiels. Le choix d'études modernes

BCAI 5 (1988) M. Khadduri: The Islamic Conception of Justice, recensé par J. Peters
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net

employées comme attestation des données historiques et comme référence est plutôt arbitraire. Bref, on ne saurait dire que cet ouvrage apporte une grande contribution aux discussions actuelles entre arabisants sur le problème concerné.

Jan PETERS
(Katholieke Universiteit, Nijmegen)

Mohammed ARKOUN, *L'Islam, Morale et Politique*. Paris, UNESCO - Desclée de Brouwer, 1986. 15 × 23 cm., 239 p.

L'ouvrage est l'expression d'un colloque organisé à Paris du 7 au 10 décembre 1982 sous l'égide de l'UNESCO, en coopération avec l'Association pour l'Appel Islamique (Tripoli), sur le thème : « *la Vision morale et politique de l'Islam* ». De ce colloque-là, le présent livre ne recueille pas les « actes », mais une autre formule, plus propre à en rattraper les dérives, aura retenu les suffrages des éditeurs : l'ouvrage comprend deux parties disproportionnées. La première (p. 7-181) se présente comme « une réflexion synthétique étendue » (préface et p. 183) de Mohammed Arkoun sur les différentes contributions à ce colloque; la seconde (p. 185-234) comporte des extraits de ces études, données comme les éléments d'un dialogue (p. 183) sur l'Islam et l'Etat et mises en perspective selon trois thèmes : l'Etat, puis l'individu, enfin la colonisation et les nationalismes dans la théorie et la société islamiques.

Un bref examen de la seconde partie suffit à se convaincre qu'il n'y a là, ainsi qu'en convient M. Arkoun p. 20-21, nul « dialogue » dont une « synthèse » serait possible. Sur les 16 participants à ce colloque, des contributions desquels des extraits sont donnés ici-même, 10 peuvent être regroupés du côté musulman, les 6 autres figurant celui des « orientalistes », quelquefois musulmans eux-mêmes. Je sais ce que cette comptabilité peut éveiller de prime abord de méfiance, mais le lecteur trouvera dans les analyses de la première partie de l'ouvrage les concepts qui lui donneront corps. Prenons le camp musulman — mais il se dit islamique — et que l'on me permette un amalgame pour présenter cursivement les grandes lignes de ses pieuses conjurations. Que dit-il?

> « La constitution de Médine a érigé *pour la première fois dans l'histoire* (les soulignements sont de moi-même; D.M.) des règles humanitaires inconnues dans l'antiquité, [ainsi de] l'introduction d'une constitution écrite de l'Etat. Le pouvoir en Islam (...) est un pouvoir responsable *qui reste l'idéal des constitutions dans le monde* » (Dawalibi, p. 186-187). « L'Etat islamique traditionnel fut donc de plein droit multiconfessionnel et pluraliste (...) *malgré des restrictions passagères, surtout vestimentaires* (Mhd. Talbi, p. 191). « Contrairement à ce qui se passe dans la société libérale [comme à] ce qui se passe dans la société marxiste, [en Islam], l'Etat et la communauté s'identifient, tout comme la communauté et l'individu » (Mhd. Yasin, p. 211). « *La part de la femme dans la succession est plus importante dans l'Islam que celle de l'homme.* (...) Ainsi s'écroule la légende de l'oppression de la femme dans l'Islam en matière de succession, et ce par le langage des chiffres » (Ben Addoud, p. 213). « *L'Islam a une position plus ouverte dans ses horizons et plus*

BCAI 5 (1988) M. Khadduri: The Islamic Conception of Justice, recensé par J. Peters
© IFAO 2025 BCAI en ligne http://www.ifao.egnet.net